



Le bureau de douane change fréquemment d'endroit et loge dans l'hôtel Poirier de 1960 à 1966 environ, soit jusqu'à la construction du nouveau bureau de poste.

Collection famille Nadeau

## **PASPÉBIAC CONSULAIRE : L'AUTRE PORTE DU BOUT DU MONDE**

Camillia Buenestado Pilon

Chargée de projets en patrimoine, Ville de Paspébiac

Le développement fructueux des industries de la pêche au 19<sup>e</sup> siècle entraîne le développement de plusieurs outils de gouvernance et de contrôle maritime en Gaspésie. La fin du siècle verra arriver à Paspébiac, mais aussi ailleurs dans la baie des Chaleurs, des institutions supportant les activités des compagnies de pêche de la Charles Robin and co. et de la Le Boutillier Brothers : une douane, des consulats et des agences. À cet égard, Gaspé ne sera donc pas la seule ville à se pourvoir de telles structures dans la péninsule. Ces notes de recherche portent sur Paspébiac comme lieu de gouvernance capital dans la baie des Chaleurs. Dotée de trois consulats, les États-Unis, le Portugal et le Brésil, et d'une douane, Paspébiac est un cas témoin des conséquences d'un besoin de représentation diplomatique sur cette frange de la baie des Chaleurs.

### **Une situation maritime qui tarde à se régulariser**

D'emblée, un besoin de régulation se fait sentir depuis longtemps dans la baie des Chaleurs. Charles Robin pose ses pénates en 1767 dans un territoire absent d'une législation rigoureuse sur les pêches. Le climat marqué par la Révolution américaine vulnérabilise les postes de pêche à d'éventuels pillages, les bâtiments américains circulant à peu près librement dans la baie des Chaleurs. Un exemple notable est l'attaque de

corsaires américains en 1778 à Paspébiac. Ceux-ci ont pris un brigantin et son contenu (poisson, pelleteries, etc.), ont confiné Charles Robin chez lui, ont enlevé les boucles de ses chaussures, et ont volé les chandails que portaient certains travailleurs.

Le Traité de 1818 approfondit la concurrence entre la région et les États-Unis. Cette convention signée entre les États-Unis et la Grande-Bretagne pose les frontières des possessions britanniques et des États-Unis et octroie des droits de pêche au long de Terre-Neuve et du Labrador aux Américains, pour autant qu'ils soient à 5,6 km du littoral. Même s'ils n'ont pas droit de toucher terre, comme le souligne l'historien Mario Mimeault, ceux-ci achètent à gros prix le poisson des établissements de pêche. En 1827, l'on relate que les pêcheurs américains dans le Saint-Laurent sont dans la baie, et que « les marchands de Paspébiac les laisseraient rentrer ». Des cas de surpêche, et d'absence de boëtte, notamment, sont recensés dans la baie des Chaleurs, nuisant de manière substantielle à cette industrie.

En 1852, les autorités coloniales établissent un service d'inspection des pêches visant à soumettre les bâtiments internationaux qui pénètrent dans les eaux de la colonie aux lois liées au commerce maritime. Le passage fréquent d'une goélette, la *Canadienne*, pilotée par l'inspecteur des pêches Pierre Fortin, assure une surveillance côtière rigoureuse. Pierre Fortin mentionne par ailleurs que son mandat consiste à protéger les pêches en empêchant les Américains de pêcher dans nos rivières, en plus de créer un corps de douanes fort. Le service de protection des pêches amène à l'établissement de garde-pêches, d'officiers de douane, de cours de justice, et de percepteurs dans les ports les plus achalandés.

En 1854, le Traité de réciprocité entre en vigueur, favorisant les relations entre les États-Unis et le Canada. Conséquemment, en 1860, l'on assiste à la création du port franc de Gaspé. En effet, entre 1860 et 1866, tous les bateaux commerciaux doivent obligatoirement s'enregistrer au port en eau profonde de Gaspé. L'intensification des activités économiques de ce secteur se fait toutefois au détriment de celles de la baie des Chaleurs; ne pouvant plus faire affaire directement au Nouveau-Brunswick, les marchandises doivent obligatoirement passer par Gaspé, occasionnant un grand détour. Cette situation entraîne une contrebande considérable qui rend nécessaire le fait de doter les grandes villes de la baie des Chaleurs d'un corps de douaniers considérable.

En 1866, le déplacement de la zone franche vers Halifax, créé par la Confédération, nuit fortement aux pêches gaspésiennes. De même, le non-renouvellement du Traité de réciprocité entraîne des infractions en sol gaspéya toujours grandissantes, « such as frequenting our harbors to transfer cargoes and take supplies, create riots and disturbances, and setting the law at defiance »<sup>1</sup>. Le commandant Lavoie souligne même qu'il y aurait eu une « scène », à Paspébiac, cette même année, face à un refus des Américains de payer les frais de douane et taxes d'accise. Cette scène aurait créé un état de peur si grand que les habitants sont alors forcés de faire garder leur maison pour se prévenir des dommages. On réclame surtout du gouvernement provincial « et des

municipalités » de prendre des mesures concrètes pour permettre légalement de chasser ces contrebandiers de leurs terrains qui, malgré leur interdiction de toucher terre, le font tout de même. Par ailleurs, d'autres désordres sont causés par la rencontre de pêcheurs américains avec la population locale dans les tavernes à Paspébiac. En 1871, il y a deux tavernes à Paspébiac - deux de trop, selon Lachance.

### **Paspébiac, un port de refuge**

Malgré un climat législatif peu favorable pour les pêches de la baie des Chaleurs, il faut souligner la relative importance du port de Paspébiac, au centre du déploiement de nouvelles structures de gouvernance internationale. En 1870, Paspébiac est déjà un port de refuge pour les pêcheurs locaux et du Nouveau-Brunswick. Celle-ci se trouve naturellement avantagée par son havre naturel. L'érection d'un phare à Paspébiac en 1870 et la perspective d'ériger un chemin de fer liant Paspébiac à l'Amérique du Nord participent à une volonté de s'assurer d'une sécurité maritime fiable. Corollairement, la volonté de créer un port d'hiver se développe. En 1872, des explorations sont faites au cours de l'hiver pour le développement d'un port quatre saisons. La rade de Paspébiac deviendrait ainsi un havre de refuge et de communication transnationale, privilégié par sa situation maritime enviable; la baie est relativement libre de glace l'hiver, et son climat est des plus favorables contre les vents de l'Est. L'arrivée du télégraphe à Paspébiac en 1872 permet de contrer l'enclavement causé par l'hiver et de régulariser le service postal, mettant derrière dans l'histoire les « dark ages de la communication internationale »<sup>2</sup>.

En 1875, on précise dans un rapport que trois havres se recommandent pour être des ports d'hiver : Halifax, Louisbourg et Paspébiac. L'année suivante, on mentionne que Paspébiac est un port sûr, probablement le plus sûr avec Gaspé. Le port de havre sera proclamé le 22 mai 1877 avec la nomination du maître de havre Hugh Christie.

Les résultats s'avèrent positifs. En 1888, Paspébiac est le seul port de la province ouvert à l'année! Un quai finit par voir le jour en 1899, prêt à accueillir les vaisseaux avec les tonnages les plus élevés.

Les douanes de Paspébiac naissent à peu près à ce moment, alors que le trafic maritime demeure fort élevé, soit spécialement la période entre 1867 et 1871. Des consulats se développent subséquemment, dont les États-Unis (vers 1880), le Portugal (vers 1892) et le Brésil (1884). Malgré une situation politique marquée par l'instabilité, les activités maritimes de Paspébiac sont en pleine expansion. L'endroit est doté d'un chantier maritime depuis 1767, duquel on construit entre un et deux vaisseaux par année. Il s'y exporte, hormis la morue, des bardeaux de cèdre, et de l'huile de morue dans des volumes importants.

### Trois consulats

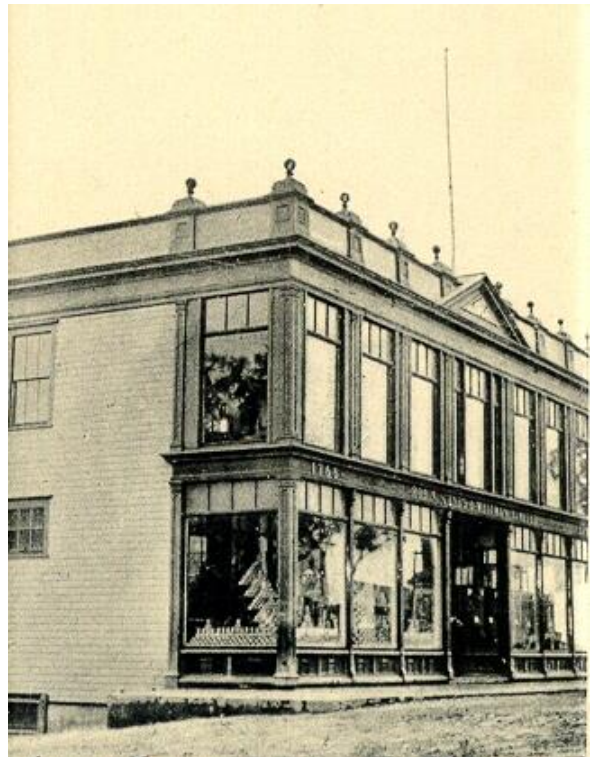
Par définition, On appelle « consulat » l'agence officielle créée par un État dans une ville étrangère pour assurer auprès des autorités locales la protection des intérêts, généralement commerciaux, de l'État et de ses ressortissants. L'ambassade, quant à elle, s'occupe des relations d'État à État, tout en exerçant des fonctions de représentation. La douane permet de veiller sur les intérêts économiques et financiers d'un pays par le biais de la perception de droits et taxes dus à l'entrée de marchandises sur le territoire. Ces institutions répondent à un besoin de régularisation des activités commerciales entre pays. En Gaspésie, leur développement est intimement lié au développement des activités portuaires.

À Paspébiac, les postes ayant affaire aux consulats et à la douane sont de plusieurs ordres. Ainsi dans la littérature pouvons-nous voir les postes d'agent commercial, agent, vice-consul, consul, collecteur de douanes et douanier. Comme le précise le Juridictionnaire canadien, les consulats sont généralement représentés par des agents commerciaux. Les consuls, quant à eux, exercent leurs fonctions au niveau de la perception de la taxe d'accise et des attributions judiciaires. Le vice-consul sert d'appui à ces fonctions. Par ailleurs, l'on voit par exemple que le consulat de Paspébiac est géré par le Colonial Office to the Governor General. Des agences consulaires, sous la gouverne d'un plus grand consulat, sont aussi déployées sur le territoire.



Cette carte postale montre le bureau de douane situé au même emplacement que la Banque Scotia, 1903. Il est fort possible que la douane ait été à cet emplacement avant d'être transférée dans le magasin général Robin.

Carte postale tirée de : Raconte-moi Paspébiac



La douane aurait été située dans le magasin général Robin de 1906 à 1959, avant d'être à l'intérieur de l'hôtel Poirier, vers 1890.

ANQ Québec, P547, S1, SS1, SSS1, D333

### **Brésil (1884-1926+)**

En 1883, Pierre Fortin transmet au ministre des Finances une requête signée par des marchands. Celle-ci dénonce le fait que les douanes du Brésil prélèvent de forts impôts sur le poisson du Canada et que les taxes sur le sucre sont trop élevées. Par ailleurs, l'un des signataires de cette lettre est Eduardo Hue, futur consul du Brésil à Paspébiac!

La première mention du consulat du Brésil à Paspébiac émerge aussi tôt qu'en 1884. Le Jersiais Walter F. Hamon, également gérant de la Robin, Jones & Whitman en 1896, sera vice-consul à Paspébiac pour le Brésil en 1884. On le voit présent en poste minimalement jusqu'en 1919.

L'agent commercial Eugène Auguste Bouillon, à l'emploi de la compagnie Robin pendant 67 ans, oeuvrera pour ce consulat dès 1899 et au moins jusqu'en 1926. En 1917, au départ de Walter Hamon, c'est lui qui prend le relais comme gérant général de la compagnie.

### **États-Unis (1880-1920)**

Les États-Unis assurent une présence consulaire à Paspébiac sous la forme d'une agence depuis au moins 1880, alors que les États-Unis importent de Paspébiac des produits de la pêche, des bardeaux de cèdre, et des traverses de cèdre pour la construction de chemins de fer.

William T. Meagher est vice-consul pour les États-Unis de 1880 à 1889. En 1888, l'on peut voir que l'agence de la Henry Fry and Co a un sous-agent à Paspébiac, et ce, au moins jusqu'en 1890. Le frère de William T. Meagher, Ernest Meagher, est y est aussi agent consulaire de 1887 à au moins 1901. Les Meagher sont ensuite remplacés par le commerçant Daniel Bisson fils, qui inscrit comme agent commercial à partir de 1901. On le mentionne régulièrement comme agent consulaire, dès 1890 et 1917. Enfin, on le cite comme vice-consul entre 1905 et 1918.

En 1918, Frederick Conger Johnson est appointé comme le dernier agent consulaire connu. Il a antérieurement été employé pour les chemins de fer des États-Unis entre 1914-1918 avant son mandat à Paspébiac. Parti l'année d'après pour Gaspé, il grimpe d'un échelon et devient vice-consul à Rivière-du-Loup en 1919, puis sera vice-consul à Fredericton en 1921. Il termine sa vie comme consul de Cardiff au Royaume-Uni en 1948.

Il faut estimer que le consulat des États-Unis a fermé entre 1919-1920, après le départ de Frédéric Conger Johnson. En 1921, plus aucune mention d'un consulat des États-Unis à Paspébiac. Ne reste plus que les consulats du Brésil et du Portugal, tous deux présents jusqu'au moins 1926.

### **Portugal (1892-1926+)**

Le troisième consulat à Paspébiac est celui du Portugal. On le retrouve dans les documents dès 1892, alors que l'on voit apparaître le consul Eduardo Hue Estanislan, qui aurait été appointé en 1883, et aurait été présent au moins jusqu'en 1901.

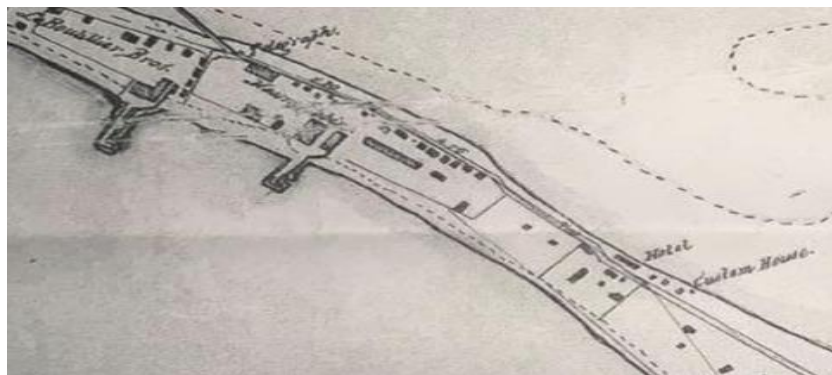
En 1894, le Jersiais William Fauvel Le Boutillier est vice-consul pour le Portugal à Paspébiac, en plus de cumuler plusieurs autres fonctions, dont celle de maire de New Carlisle. À Paspébiac depuis 1884, il est aussi député libéral pour le comté fédéral de Bonaventure fédéral, marchand, propriétaire de bateaux, et surtout... gérant de la Le Boutillier Brothers! Celui-ci fera même partie des créanciers qui rachètent la compagnie à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Dans ses études passées, il s'est rendu en Norvège pour étudier les différents modèles de préparation du poisson. Il meurt en 1897 de la fièvre typhoïde.

John Corbel Le Quesne sera aussi vice-consul depuis 1898, « it said post being vacant by the death of William Fauvel »<sup>3</sup>, et ce au moins jusqu'en 1925. De 1915 à 1926, il est dit « vice-consul intérimaire »<sup>4</sup>. Celui-ci est enterré au cimetière de l'église anglicane de Paspébiac.

### **Douanes de Paspébiac et de New Carlisle**

Il existe une confusion notable entre la douane de New Carlisle et la douane de Paspébiac. Dans le *Courier du Canada* de 1897, on donne une précision importante. « Par une anomalie difficile à comprendre, le port de Paspébiac s'appelle le "Port de New Carlisle". C'est à Paspébiac que se trouve le bureau de douanes. »<sup>5</sup> Toutefois, les mentions de New Carlisle sont nombreuses dans la littérature et une évocation hâtive se trouve dans les journaux de Mgr Joseph Octave Plessis, datant de 1811, qui précise qu'il existe bien une douane dans une « petite ville en herbe nommée Carlisle »<sup>6</sup>. Comme celui-ci distingue bien la bourgade de Paspébiac de la ville de New Carlisle, il semble y exister une douane à New Carlisle.

Dans tous les cas, nous pouvons inférer avec certitude qu'il existe une douane à Paspébiac avant 1872, étant reproduite sur une carte du banc de Paspébiac datée de 1872. La première douane pourrait toutefois être antérieure.



Cette carte montre un bureau de douane (à droite) situé sur le banc de Paspébiac, probablement le premier dans le village, 1872.

Carte tirée de : APC National map collection , *Plan of the proposed harbour of refuge at Paspébiac, Bay Chaleur...*, Henry Carré, C.E., 1872.

| <b>Douaniers à Paspébiac</b> |                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1863-1873</b>             | <b>John Fraser</b>              | Dans les journaux de Daniel Bisson père, on peut voir que le 2 mars 1863, J. Fraser est élu comme « trader » à New Carlisle. On dit qu'il est « Esq Collector » <sup>7</sup> . De 1863 à 1874, J. Fraser est cité comme y étant collecteur de douanes, mais les sources sont contradictoires, le citant tantôt à New Carlisle, tantôt à Paspébiac. En 1873, il est « superannuated » <sup>8</sup> (il prend sa retraite). J. Fraser est décrit comme « an active, well-informed old Scotchman ». Dans les <i>Chronicles of the St. Lawrence de 1878</i> , on peut lire qu'il a accédé à son poste à Paspébiac en 1871. Celui-ci a aussi acquis des terres dans le canton de Mann. En 1875, est-ce que J. Fraser serait parti à New Glasgow, en Nouvelle-Écosse? |
| <b>1874-1886</b>             | <b>Théodore Robitaille</b>      | En 1874 à 1886, c'est l'honorable Théodore Robitaille qui semble être aux douanes de New Carlisle, et on ne voit plus de mention de la douane de Paspébiac. Dr Robitaille, médecin pour les hommes de Charles Robin dès 1857 et député conservateur de Bonaventure pendant plusieurs années, tant au niveau provincial que fédéral. Il œuvre pour la liaison de la Gaspésie avec le reste du Canada.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>1883-1912</b>             | <b>Pierre-Clovis Beauchesne</b> | Pierre-Clovis Beauchesne est originaire de Bécancour. Dès 1884, on le cite comme agent consulaire et percepteur de douanes à Paspébiac (et parfois New Carlisle), et il est présent dans la littérature jusqu'en 1912. Dans <i>The Cruise of the Alice May</i> , daté de 1884, l'auteur se demande s'il gagne assez pour acheter des allumettes pour allumer sa pipe! P. C. Beauchesne cumulera plusieurs différentes fonctions, dont député conservateur au Canada de 1874 à 1881, avant d'être destitué pour « undue clerical influence ». Avant sa carrière de percepteur de douanes, il avait aussi été inspecteur pour les pêches en 1870-1871. Il est également major dans la milice locale, ou il a été appointé en 1882.                                |
| <b>1893-1901</b>             | <b>Hugh Christie</b>            | Hugh Christie est maître de havre à Paspébiac dès 1877 et jusqu'à son décès en 1902. Fait intéressant, c'est lui premier maître de havre de Paspébiac, parallèlement à ses fonctions d'agent préventif. Ainsi cumule-t-il cette fonction dès 1873 et est à de Paspébiac de 1893 à 1901. En 1894, il devient douanier jusqu'en 1901, jusqu'à son décès.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

|                  |                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1902-1913</b> | <b>William Langler Kempffer</b> | Un grand besoin de personnel se fait sentir pour gérer le « service de mer »; William Langler Kempffer remplace Hugh Christie comme maître de havre et agent préventif en 1902. Il est douanier vers 1912 à Paspébiac. Il sera ensuite remplacé par Eugène Chapados dans son poste.                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>1911-1914</b> | <b>T. C. Marcil</b>             | En 1911, surprise, c'est T. C. Marcil qui est le collecteur pour les douanes. Encore là en 1913-1914. En 1901-1902, Charles Marcil siège aussi à la Chambre des communes pour le comté de Bonaventure.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>1914-1931</b> | <b>Edmond W. Legallais</b>      | En 1914-1915, et jusqu'en 1929-1931 Edmond Legallais est le percepteur de douanes. Il avait précédemment été nommé en 1916 comme officier pour le contrôle des bateaux à Paspébiac.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>1931-1947</b> | <b>H. D. L. McKenzie</b>        | Dès 1931, un dénommé H. D. L. McKenzie est collecteur de douanes de Paspébiac, jusqu'en 1947. Il a précédemment été aux douanes de New Richmond.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>1948</b>      | <b>Léopold Ross</b>             | En 1948, un dénommé Léopold Ross agit comme suppléant.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>1949-1983</b> | <b>Réginald Nadeau</b>          | Réginald Nadeau entre en poste à Paspébiac en 1949. À titre de douanier, ses fonctions sont notamment liées au transport maritime, au dédouanement des bateaux et de la poste internationale. M. Nadeau va aussi souvent dédouaner des bateaux à New Richmond et à Gaspé. Le bureau de douane est alors situé dans le vieux magasin général Robin, avant d'être déplacé dans un nouveau bureau, puis au premier étage de l'hôtel Poirier. Dès 1966, les douanes sont à l'intérieur du nouveau bureau de poste. Il prend sa retraite le 29 juillet 1983. |
| <b>1984-1991</b> | <b>Claude Spratt</b>            | Claude Spratt est le dernier douanier. En 1984, il obtient un poste comme douanier. M. Spratt s'occupe surtout des colis postaux qui viennent de l'étranger, et de tout ce qui vient par bateau, les navires étrangers. Il s'occupe aussi des ports de Chandler, dont le bureau de douanes est sous la gouverne.                                                                                                                                                                                                                                        |





Réginald Nadeau, douanier à Paspébiac de 1949 à 1983, devant l'hôtel Poirier.

Collection famille Nadeau

Voici ainsi un petit aperçu de la vie consulaire à Paspébiac, ainsi que de son impressionnante activité liée à la douane. Le ralentissement des activités économiques liées à la pêche causera l'annexion de certaines postes de douane vers Gaspé et Paspébiac. En 1934, le village de Percé est placé sous la gouverne de Paspébiac pour la collecte des douanes. En 1936, c'est au tour du bureau de Chandler.

Quant à celles de Paspébiac et de Chandler, elles ferment leurs portes autour de 1991, au profit de Rimouski et Montréal. Les douanes de Gaspé ont fermé en 1996 en raison de politiques de centralisation, alors qu'elles étaient établies depuis 1767.



Le dernier douanier de Paspébiac, Claude Spratt, exerce ses fonctions de 1984 à 1991 dans l'actuel bureau de poste, 1990.

Collection famille Spratt

## Notes

---

<sup>1</sup> Traduction libre : « la fréquentation de nos ports pour transférer des cargaisons et s'approvisionner crée des émeutes et des troubles, en plus de défier la loi »

Review of President Grant's recent message to the United States Congress, relative to the Canadian fisheries and the navigation of the St. Lawrence River, 1870.

<sup>2</sup> J. M. Le Moine, *Trifles from my portfolio*. Publications de l'Université de l'Alberta, 1872.

<sup>3</sup> Traduction libre : « on dit que le poste est vacant depuis la mort de William Fauvel »

Vice Consul for Portugal at Paspébiac, John Corbel de Quesne, not aware of any objection - Sec'y of State [Secretary of State] reports 1898/11/17.

<sup>4</sup> Documents 31-35 de la session de la puissance du Canada, vol. 50, no. 25, 1915.

<sup>5</sup> *Courrier du Canada* : journal des intérêts canadiens, 20 octobre 1897.

<sup>6</sup> Joseph Octave Plessis, *Journal de deux voyages apostoliques dans le Golfe Saint-Laurent et les provinces d'en bas, en 1811 et 1812*. 1865.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> Treasury Board 2 April [superannuation] of [Johnathon] Fraser and T.C. Tobias, [Collector] of Customs at Annapolis, [Nova Scotia] and New Carlisle, [Quebec] respectively.